

Dans les locaux du CLH :

14 place Imbach ***(RDC Bourse du travail)***

49100 ANGERS

Tél. fax : 02 41 88 77 15

accueilhabitatadapte@orange.fr

L'Accueil Habitat Adapté deux ans après...

Bilan au 30 juin 2011



















Origine et objectifs

L’accès à un logement adapté à ses besoins est l’un des droits fondamentaux énoncés par la Loi du 11 février 2005 pour « *l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* ». Face au vieillissement de la population, cet objectif est d’autant plus ambitieux qu’il concerne l’ensemble de la population qui sera un jour confronté à des problèmes de mobilité et au risque de dépendance.

Depuis 30 ans, la Ville d’Angers mène une politique volontariste en faveur du handicap et de l’accessibilité. Le principe du maintien à domicile et de l’autonomie dans le logement des personnes en situation de handicap est également un axe fort de la politique locale.

L’accès à l’habitat social, l’aide à la réhabilitation et à l’amélioration du confort pour tous, font partie des priorités prises en compte par Angers Loire Métropole à travers le programme local de l’habitat. Par ailleurs, l'Accueil logement d'Angers Loire Métropole informe et oriente les personnes qui cherchent à se loger et celles qui rencontrent des difficultés liées à leur logement.

De leur côté les bailleurs sociaux du Maine-et-Loire agissent également depuis plusieurs années pour améliorer l’accessibilité et l’adaptation des logements pour les personnes handicapées, dans le cadre de leur développement et des réglementations en vigueur.

Enfin, Le CLH, Comité de Liaison pour les personnes en situation de Handicap, fondé en 1979, rassemble aujourd’hui une quinzaine d’associations oeuvrant au profit des personnes handicapées. Le CLH est mandaté par ces associations pour agir dans des domaines variés, dont celui du logement des personnes handicapées.

Reconnaissant son rôle d’expert, les partenaires du projet - les bailleurs sociaux, Angers Loire Métropole, la Ville d’Angers, les associations membres de la commission communale pour l’accessibilité, le Centre local d’information et de coordination gérontologique (CLIC) d’Angers, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH 49)- ont décidé de lui confier la mise en place et la gestion (à titre expérimental jusqu’au 30 juin 2011) d’un service chargé de favoriser la mise en adéquation entre la demande et l’offre de logements adaptés sur l’agglomération angevine. Ce service a ouvert ses portes en juillet 2009 et s’intitule : ***l’Accueil Habitat Adapté***.

Depuis 2010 la Mutualité sociale agricole de Maine-et-Loire participe au financement du projet, et la Caisse des dépôts et consignations depuis 2011.

Points forts du projet

⇨ Une démarche partenariale exemplaire grâce à une stratégie d’alliance entre élus, techniciens et représentants des usagers.

⇨ Un service de proximité favorisant l’écoute grâce à un interlocuteur identifié et reconnu dans le domaine du handicap.



















L’Accueil Habitat Adapté *mode d’emploi*

Les bénéficiaires du service

■ Les personnes en situation de handicap, ou ayant à charge une personne en situation de handicap ;

■ les personnes âgées en perte d’autonomie, bénéficiaires de l’Allocation personnalisée d’autonomie (APA).

Ces personnes doivent être en recherche d’un logement social adapté à leur(s) difficulté(s) motrice(s) et/ou sensorielle(s) à Angers ou dans son agglomération, et avoir enregistré leur demande dans le fichier commun de la demande de logement (via un bailleur social, l’Accueil Logement ou les communes d’Angers Loire Métropole, la saisie en ligne).

Un accueil personnalisé et gratuit pour qualifier et orienter la demande

L’Accueil Habitat Adapté est situé dans les locaux du Comité de Liaison pour les personnes en situation de Handicap (CLH), au rez-de-chaussée de la Bourse du Travail à Angers (14 Place Louis Imbach).
Ses missions : informer, orienter et aider à préciser la demande de logement adapté.
Une fois leur demande de logement adapté enregistrée, les personnes concernées peuvent prendre rendez-vous avec l’Accueil Habitat Adapté afin notamment, d’évoquer les caractéristiques techniques nécessaires de leur futur logement. Ce rendez-vous est également l’occasion d’évoquer d’autres thèmes sur lesquels les personnes ont besoin d’informations (loisirs, transport, démarches administratives, etc.).
Les entretiens qualitatifs menés par l’Accueil Habitat Adapté permettent de définir une demande de logement ajustée au projet de vie de la personne et de ses besoins spécifiques, en cohérence avec la réalité de l’offre. Un partenariat de gestion de l’offre et de la demande est organisé. Suite à chaque entretien, le dossier est communiqué par mail à l’ensemble des bailleurs sociaux qui, à partir des données transmises, proposent un logement en fonction des disponibilités. Pour les bailleurs sociaux, l’actualisation mensuelle des demandes est essentielle : c’est une source de données fiable permettant une réactivité accrue et des propositions concrètes. On constate un taux d’acceptation des logements adaptés en augmentation.
Lieu d’écoute où la qualification de la demande se fait dans la sérénité, l’Accueil Habitat Adapté améliore la qualité de services de tous les partenaires.



















L'Accueil Habitat Adapté
Chiffres clés

Au 30 juin 2011 :

- 185 personnes reçues
- 178 dossiers transmis
- 113 dossiers ont reçu une ou plusieurs propositions (185 propositions au total)
  - 95 dans un délai ≤ 6 mois après transmission du dossier par l'AHA
- 65 dossiers n'ont fait l'objet d'aucune proposition
- 70 propositions acceptées
  - Un taux d'acceptation de 37.8 %
  - Dans un délai moyen de 4 mois après transmission du dossier aux bailleurs par l'AHA
  - Nombre moyen de propositions par acceptation : 2.6
- 19 dossiers annulés
- 89 dossiers en cours















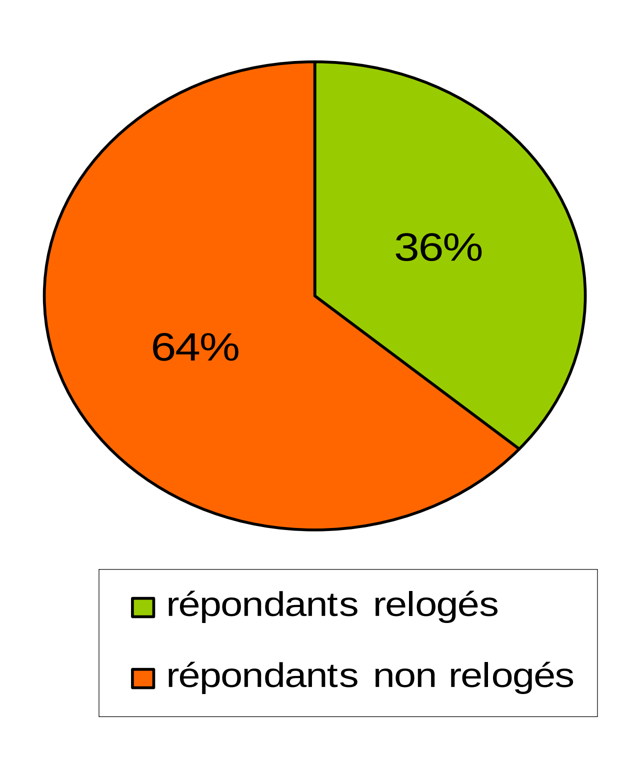




Enquête de satisfaction *auprès des usagers*

- Menée, par voie postale, auprès de 157 usagers
- 66 usagers ont répondu (42 %)

Répartition des répondants




















Les intérêts du dispositif

Les 66 répondants jugent important ou très important :

Accueil physique spécifique	**95 %**
Qualification de la demande	**96 %**
Intermédiaire avec les bailleurs sociaux	**74 %**
Lieu d'information et d'orientation	**89 %**
Interlocuteur spécialisé dans le domaine du handicap	**88 %**

















